Table des matières

INTROL		
I.	Formulation du questionnement initial : l'énigme juridique successorale	
II.	Choix d'une méthode de sociologie juridique et d'herméneutique j	•
	présent essai	
	II.1. choix d'une méthode de sociologie juridique	p. 5
	II.2. choix d'une méthode d'herméneutique juridique	
		_
	II.2.1. la méthode génétique	p. 9
	II.2.2. le décloisonnement	p. 12
III.	Enoncé de la thèse – Originalité de la recherche	p. 14
IV.	Délimitations de la recherche - Plan	p. 18
	JÊTE CONCEPTUELLE DIACHRONIQUE	n 24
Chapitr		
	e I. Le régime de la saisine héréditaire dans le Code civil	
Section I		p. 24
	e I. Le régime de la saisine héréditaire dans le Code civil	p. 24 p. 24
Section I	e I. Le régime de la saisine héréditaire dans le Code civil Les mentions de la saisine héréditaire dans le texte du Code	p. 24 p. 24 p. 26
Section I Section I Chapitre	e I. Le régime de la saisine héréditaire dans le Code civil Les mentions de la saisine héréditaire dans le texte du Code I. La doctrine postérieure au Code civil	p. 24 p. 24 p. 26 p. 37 vil et postérieurs à la
Section I Section I Chapitre rédaction	e I. Le régime de la saisine héréditaire dans le Code civil Les mentions de la saisine héréditaire dans le texte du Code I. La doctrine postérieure au Code civil II. Les travaux préparatoires du Code civil	p. 24
Section I Section I Chapitre rédaction Section I	Les mentions de la saisine héréditaire dans le Code civil I. La doctrine postérieure au Code civil	p. 24
Section I Section I Chapitre rédaction Section I Section I	Les mentions de la saisine héréditaire dans le texte du Code	p. 24
Section I Section I Chapitre rédaction Section I Section I	e I. Le régime de la saisine héréditaire dans le Code civil Les mentions de la saisine héréditaire dans le texte du Code I. La doctrine postérieure au Code civil II. Les travaux préparatoires du Code civil II. Le régime de la saisine chez les auteurs antérieurs au Code ci officielle des coutumes	

Chapitre III	. Le régime de la saisine avant la rédaction officielle des coutumes p. 65
Section I. Le	s coutumiers privés du XIIIe siècle
I.	Les Etablissements de saint Louis
II.	La pensée de Beaumanoirp. 67
Section II. L	a jurisprudence coutumière en matière de saisine p. 72
I.	Les Olim
II.	La jurisprudence de la Haute Cour de Namur au XVe siècle
Conclusion of	de la première partie p. 79
	E PARTIE : LE CONCEPT TRANSVERSAL DE <i>SAISINE</i> EN DROIT
	faculté <i>statique</i> de la saisine : mise en lumière d'un <i>droit réel de posséder</i> et de la nature <i>duale</i> de la possessionp. 83
_	Cheminement vers une détermination de la nature juridique et des effets de éréditaire en droit positifp. 83
	Conceptualisation de la possession chez les romanistes médiévaux – le traité d'Andrép. 84
	I.1. Les glossateurs et post-glossateurs et l'évolution du concept de
I.1.1.	La pensée de Jean Bassien et le <i>ius possidendi</i>
I.1.2.	La pensée de Guillaume de Cun et la possession civile exercée civilement p. 85
	I.2. Le lien entre les glossateurs et post-glossateurs et la saisine coutumière : le traité queau
Section II. M	Téprise du Code civil sur la nature juridique de la possession
Sous-section	II.1. La différence entre l'analyse de Tiraqueau et le régime du Code civil p. 95
Sous-section	II.2. Jean Domat et le <i>ius possidendi</i>
Sous-section	II.3. L'erreur d'analyse de Pothier
possession ve	II.4. Le Code prussien -ALR- de 1794 et la double distinction qu'il consacre : droit à la ersus droit de la possession / possession de bonne foi versus possession de mauvaise p. 102

Sous-section II.5. Le Code civil français de 1804 et la simple distinction possession de mauvaise foi	
Section III. Les carences du Code civil et la redéfinition nécessaire des héréditaire	
Chapitre II. La saisine héréditaire <i>révèle</i> l'existence d'un droit réel Code civil	
Section I. La saisine héréditaire est-elle, en droit positif, un droit subject	if ?p. 115
Sous-section I.1. Définition du droit subjectif	p. 117
Sous-section I.2. Application de la définition à la saisine héréditaire	p. 129
I.2.1. L'existence d'un pouvoir juridique spécifique, un po droit subjectif vis-à-vis de ce qui en forme l'objet -fac subjectif	e dite « interne » du droit
I. 2.2. Le pouvoir juridique spécifique « d'agir » reconnu a est lié à un intérêt recherché par celui-ci, inhérent au droit s	
I.2.3. Le droit subjectif porte en lui un pouvoir de rayonne tiers car le titulaire peut en exiger le respect -face dite « «	externe » du droit subjectif-
I.2.4. L'existence d'une action qui permet au titulaire sanctionner le non-respect par autrui de son droit	•
Section II. Le droit de posséder est un ius in re aliena – claréels	
Sous-section II.1. Le droit de propriété revisité	p. 135
II.1.1. Introduction	p. 135
II.1.2. La définition matricielle de Vareilles-Sommières	p. 136
II.1.3. Influence de la nouvelle conception de la propri personnaliste » des droits réels	
II.1.4. Influence de Vareilles-Sommières et de Ginossar sur de la Cour européenne des droits de l'homme	
II.1.5. La conception de la propriété dans la doctrine conten	nporainep. 147

II.1.6. L'arrêt de la Cour de cassation du 4 novembre 2010 : « la nue-propriété est le droit de propriété lui-même, temporairement grevé du droit de l'usufruitier sur le même bien »p. 154
II.1.7. Nature du droit réel d'usufruit
II.1.8. Nature du droit réel de nue-propriétép. 159
II.1.9. La propriété est insécablep. 160
Sous-section II.2. Application au droit subjectif de posséder
Sous-section II.3. La place du droit de posséder dans le « contenant » de la propriétép. 170
Chapitre III. Nature <i>duale</i> de la possession -état de fait <u>ET</u> droit réelp. 190
Section I. Principep. 190
Section II. La figure du constitut possessoire en cas de vente conçue comme un paradigme de la démonstration : elle ne peut être expliquée que par la compréhension de la nature <i>duale</i> de la possession
Section III. Le droit réel de posséder à l'épreuve de la règle attributive de propriété de l'article 2279 du Code civil
Sous-section III.1. Le droit réel de posséder et l'effectivité de la possessionp. 197
Sous-section III.2. Le droit réel de posséder et l'acquisition a non domino
Section IV. Le droit réel de posséder à l'épreuve de l'article 1141 du Code civilp. 204
Section V. Le droit réel de posséder à l'épreuve des conceptions évolutives du corpus possessionis
Sous-section V.1. <i>corpus</i> – emprise matérielle <i>versus corpus</i> – pouvoir de faitp. 210
Sous-section V.2. Le droit réel de posséder à l'épreuve du projet de loi du 31 octobre 2018 portant insertion du Livre 3 « Les biens » dans le nouveau Code civil
Sous-section V.3. Le droit réel de posséder à l'épreuve de la conception du <i>corpus possessionis</i> en droit comparé : <i>corpus</i> -pouvoir de fait <i>statique</i> ou <i>corpus</i> -pouvoir de fait <i>dynamique</i> ?
Section VI. Le droit réel de posséder à l'épreuve des conceptions évolutives de l' <i>animus</i> possessionis
Section VII. Les conceptions évolutives et la figure du constitut possessoire comme démonstration de l'absence de fondement juridique d'un transfert intellectuel de la possession

Chapitre IV. Intérêt de la démonstration : le principe de « continuation » de la possession explicable par la <u>seule nature duale</u> de celle-cip. 241	
Chapitre V. Intérêt de la démonstration : le droit réel de posséder et la loi du 11 juillet 2013 en matière de sûretés réelles mobilièresp. 244	
Section I. Présentation succincte de la loi du 11 juillet 2013 en matière de sûretés réelles mobilièresp. 244	
Section II . Analyse du « <i>droit à la possession</i> » concédé au créancier gagiste face à un constituant du gage non consommateur	
Section III. Le droit réel de posséder du créancier gagiste et l'article 2279 du Code civil	
Chapitre VI. Intérêt de la démonstration : le droit réel de posséder et l'arrêt de la Cour constitutionnelle du 13 octobre 2011 en matière d'actions possessoires	
Section I. Position du problèmep. 269	
Section II. L'arrêt de la Cour constitutionnelle du 13 octobre 2011p. 272	
Section III. La loi du 25 avril 2014 ayant modifié l'article 1370 du Code judiciairep. 274	
Section IV. Contrariété de l'article 1370, alinéa 2, nouveau, du Code judiciaire à la règle générale du non-cumul du possessoire et du pétitoire de l'article 1371, alinéa 1 ^{er} , du même Code – Incohérence de la loi	
Section V. Une réponse harmonieuse possible : le <i>droit réel de posséder</i> (la saisine conçue dans sa faculté <i>statique</i>) compris dans le titre légal ou conventionnelp. 283	
Section VI. Le projet de loi du 31 octobre 2018 insérant un Livre 3 « Les biens » dans le nouveau Code civil – L'article 3.25 proposé	
Conclusion du titre premier de la deuxième partiep. 286	
<u>Titre II.</u> La faculté <i>dynamique</i> de la saisine : la mécanique du transfert de propriété - de la saisine « matérielle » à la saisine « conceptuelle non écrite »p. 289	
Chapitre I. Le socle commun aux deux systèmes juridiques (français et allemand) : la mécanique du transfert de propriété en droit romainp. 289	
Chapitre II. La mécanique du transfert de propriété en droit allemandp. 291	
Chapitre III. La mécanique du transfert de propriété en droit françaisp. 296	
V	

Section I.	Sous l'Ancien droit français : le formalisme des «œuvres de loi » ou « nantissement » - évolution vers la clause de « dessaisine-saisine » - évolution vers le transfert <i>solo consensu</i>		
Section II.	Critique de la pertinence du transfert <i>solo consensu</i> p. 300		
Sous-section	II.1. Premier indice de mise en cause du transfert <i>solo consensu</i> : la filiation du Code civil		
Sous-section	II.2. Deuxième indice de mise en cause du transfert <i>solo consensu</i> : le droit comparé		
	II.3. Troisième indice de mise en cause du transfert <i>solo consensu</i> : la nécessaire la <i>phase de formation</i> et de <i>la phase d'exécution</i> du contratp. 307		
	II.4. Quatrième indice de mise en cause du transfert <i>solo consensu</i> : quand torique devient source de loi »		
	II.5. Cinquième indice de mise en cause du transfert <i>solo consensu</i> : la nature de e permet pas le transfert du droit réelp. 319		
Section III.	La théorie de la « saisine conceptuelle non écrite »p. 321		
Sous-section	III.1. Les quatre phases chronologiques de la saisine <i>dynamique</i> p. 321		
	III.2. La théorie de la « saisine conceptuelle non écrite » dans les actes à titre		
conceptuelle Chapitre V.	. Intérêt de la démonstration - une première application de la « saisine non écrite » dans la clause de réserve de propriété		
Conclusion du titre second de la deuxième partiep. 348			
TROISIÈME PARTIE: LE CONCEPT TRANSVERSAL DE <i>SAISINE</i> DÉCLINÉ DANS LA SAISINE HÉRÉDITAIRE: NOUVELLE DÉFINITION DE L'INSTITUTION ET APPORTS PRATIQUESp. 352			
_	Champ d'application ratione materiae de la saisine héréditaire –p. 352		
	<i>Pobjet</i> de la saisine héréditaire - La saisine héréditaire a un objet strictement		

	rep. 356
Sous-section I.2. La	itularité des droits et actions du défunt n'intègre pas l'objet -strictement possessoire- de la saisine héréditairep. 357
Sous-section I.3. L	obligation au passif successoral n'intègre pas l'objet -strictement possessoire- de la saisine héréditaire
I.3.1	. Le principep. 359
1.3.2	Les arrêts des 20 octobre 2011 et 22 février 2018 de la Cour constitutionnelle remettent-ils en cause le principe de l'absence de lier entre la saisine et l'obligation <i>ultra vires</i> ?p. 361
Section II. La natur	re de la saisine héréditaire – la saisine héréditaire est un droit réel de posséder qui est contenu dans la propriétép. 376
Sous-section II.1. Le	s apports et enseignements des première et deuxième parties de l'étude appliqués à la saisine héréditairep. 376
Sous-section II.2. La	transmission de la propriété de la successionp. 379
Chapitre II. Champ	d'application ratione personae de la saisine héréditairep. 382
Section I. La situatio	n de lege lata : incohérences du système et insécurité juridiquep. 382
Sous-section I.1. La r	nomenclature du Code civilp. 382
Sous-section I.2. Les	héritiers légaux sont-ils les titulaires <i>naturels</i> de la saisine héréditaire ? - Existe-t-il un droit naturel à l'héritage ?p. 386
	I.2.1. Le fondement du droit d'hérédité dans l'école du droit naturel et la morale chrétiennep. 387
	a. Grotius et Pufendorfp. 387
	b. Domatp. 388
	I.2.2. Le fondement du droit d'hérédité dans la philosophie des Lumièresp. 389
	a. Montesquieu et l'Esprit des Loisp. 389
	b. Pothierp. 389
	c. Kant et la Métaphysique des mœursp. 390
I.2.3. I	Le fondement du droit d'hérédité dans le Code civilp. 394
	Le droit d'hérédité dans la Convention européenne de sauvegarde des de l'homme et des libertés fondamentalesp. 398

Sous-section I.3. Succession légale <i>versus</i> succession testamentairep. 400
Sous-section I.4. Les insécurités juridiques générées par notre système légal <i>ratione personate</i> de la saisine héréditairep. 406
I.4.1. Insécurité juridique liée à la paralysie de la saisine dans le chef du légataire universel institué par testament olographe ou internationalp. 406
I.4.2. Insécurité juridique liée à la paralysie de la saisine dans le chef du légataire à titre universel ou particulier confronté à un réservatairep. 408
I.4.3. Insécurité juridique liées à la disjonction entre le successeur <i>saisi</i> et le successeur <i>débiteur du legs</i>
I.4.4. Insécurité juridique liée à l'absence de successeurs habilités à délivrer les legsp. 413
I.4.5. Discrimination du légataire à titre particulier quant au droit aux fruitsp. 414
Section II. Divisibilité <i>ipso iure</i> / divisibilité <i>ratione tituli</i> de la saisine héréditairep. 415
Sous-section II.1. Les saisines <i>divisibles ipso iure</i>
II.1.1. La saisine <i>divisible ipso iure</i> du cohabitant légal survivantp. 415
II.2.2. La saisine <i>divisible ipso iure</i> du successeur anomalp. 418
Sous-section II.2. La saisine divisible <i>ratione tituli</i> du légataire à titre particulier et de l'institue contractuel à titre particulier
Section III. La saisine héréditaire du conjoint survivant
Conclusion des chapitres I et II : <i>De lege ferenda</i> : abolition du clivage entre transmission de la propriété et transmission de la possession de la succession - extension de la saisine à tous les successibles – abolition de l'envoi en possession – abolition de la délivrance de legs
Chapitre III. Harmonisation de l'analyse causale de la saisine héréditaire et des objectifs fonctionnels de la transmission successorale
Section I. Harmonisation des analyses causale et fonctionnelle <i>ratione personae</i> : la « <i>saisine fonctionnelle exclusive</i> » des réservataires
Sous-section I.1. Réserve en nature / Réserve en valeur
Sous-section I.2. Les exceptions à la consécration du principe de la réserve exprimée en valeur justifiant une « <i>saisine fonctionnelle exclusive</i> » des réservatairesp. 435

	oit de posséder -la saisine dans sa faculté <i>statique</i> -inhérent au droit de ropriété de par sa nature, peut-il, d'un point de vue causal, en être
•	isjoint par l'effet de la loi ou du contrat ?p. 438
I.	3.1. Réflexions liminairesp. 438
	3.2. L'approche causale est apte à expliquer la disjonction du droit réel e posséder de la propriétép. 440
	3.3. <i>De lege lata</i> : disjonction à effet retardant de la saisine héréditaire u droit de propriétép. 443
Section II. Harmonisati	ion des analyses causale et fonctionnelle ratione materiaep. 445
	ectif fonctionnel de la collecte des informations destinées à reconstituer actif et le passif de la masse indivisep. 446
	ectif fonctionnel de la protection et/ou de l'augmentation des droits de masse indivisep. 450
Conclusion de la troisi	ième partiep. 454
Conclusion générale	p. 456
Formulation d'une pro	oposition de loip. 468
Exposé des motifs	p. 470
Proposition de loi	p. 484
Bibliographie	p. 488
Sources de l'Ancien dro	pitp. 488
Ouvrages - Monographi	es - Thèsesp. 489
Articles	p. 501
Table des matières	pp. I-IX
